

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du mercredi 14 janvier 2026
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 15/12/2025**

Présents

Martial BEYAERT	<u>Président</u>
André FIGOUREUX	<u>Vice-Président</u>
Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Valérie ROBERT, Jean-Pierre VANDAELE	<u>Délégués</u>

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE	<u>Vice-Président</u>
Michel PESCH, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL, Valérie VARLET	<u>Délégués</u>

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE
Valérie VARLET a donné pouvoir à Martial BEYAERT

Président de séance : Martial BEYAERT
Secrétaire de séance : Valérie ROBERT assistée de Catherine RENOU



COMITE SYNDICAL DU SCoT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

MERCREDI 14 JANVIER 2026 - 10 HEURES

Communauté Urbaine de Dunkerque

Nom et Prénom	Organisme	Signature
OLIVEZ-DUROISIN E.	CCHF DGS	
MRHRLÉ Pierre	CCHF V.P.	
DELFORGE Michel	CCHF VP	
JANSSEN Paul	CCHF VP	
BRUNET Sylvaine	CUD	
VALMI ROBERT	CCHF	
BEYART MARIE	CUD	
ED GOUVERNEUR Aude	CCHF	
MONTAGNE J.F	CUD	
VANDAELE JP	CUD	
BYKOFF grégo	CUD	
GILLOOTS Clémie	CUD	

SIGNATURES

PRESIDENT DU SCoT

SECRETAIRE DE SEANCE

DELIBERATION

Objet – Débat et Rapport d’Orientations Budgétaires 2026

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité syndical qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Les membres du Comité Syndical ont reçu le document joint en annexe en même temps que l'invitation, base du débat qui doit avoir lieu au sein de la séance. Ce document est une synthèse présentant la situation budgétaire 2025 ainsi que les perspectives et programme pour les deux années à venir.

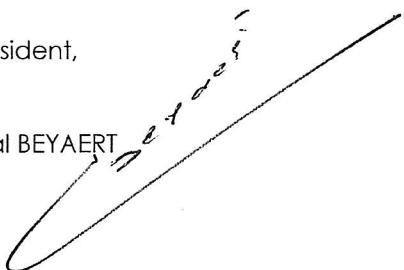
Il est proposé de prendre acte de ces orientations qui viennent d'être présentées et le cas échéant débattues.

Le Comité syndical, après avoir entendu ce qui précède, prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Fait et délibéré à Dunkerque au siège du Syndicat Mixte, le 14 janvier 2026

Le Président,

Martial BEYAERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martial BEYAERT", is written over a large, thin-lined oval. The oval is oriented diagonally from the bottom-left towards the top-right.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Rappel

Février 2025, une présentation aux élus du SCoT a été faite sur la mise en œuvre de la modification simplifiée ZAN permettant ainsi d'engager la discussion entre les deux intercommunalités du SCoT. Un chiffre à retenir, la trajectoire du ZAN doit amener à une réduction de 69,2 % de la consommation foncière. Pour traduire cette trajectoire, il a été acté la création d'une équipe de projet mixte constituée d'un élu et de techniciens de chaque intercommunalité.

Ce groupe de travail s'est élargi avec l'intégration des services de l'Etat et de la Région, l'objectif étant de prendre en compte le développement industriel du territoire dans la traduction de la trajectoire de la loi ZAN.

La Région des Hauts de France a reconnu la spécificité du territoire et a proposé à la Conférence Régionale de Gouvernance (CRG) d'intégrer un nouveau critère de qualification des Projets d'Envergure Régionale, le logement. Cette nouvelle catégorie de PER, qui sera efficace lors de l'approbation de la deuxième modification du SRADDET, devrait permettre d'intégrer certains projets de logements liés au développement industriel dans les PER, sans consommation foncière.

Un courrier cosigné par les Présidents du SCoT, de la CUD et de la CCHF a été adressé au Préfet du Nord et au Président de la Région Hauts de France accompagné d'une annexe technique descriptive précisant les problématiques rencontrées sur le territoire du SCoT.

Le SRADDET est à présent actualisé, le SCoT doit l'être au 22/02/2027 et le PLUi au 22/02/2028.

L'équipe SCoT a continué à se mobiliser en participant à divers travaux menés par :

→ le PMCO : Le territoire a accueilli l'atelier retour d'expérience de l'étude stratégique Changement climatique consacré à la ressource en eau, à la maison du cycle de l'eau à Coudekerque Branche. La CCHF a présenté les travaux sur le cadastre de désimperméabilisation de la commune de Bergues et la CUD le Plan bleu du dunkerquois ;

→ la Région via le Parlement de la mer (Assemblée plénière, collège de prospective...) et les travaux de l'Agence Hauts de France 2040 autour du devenir du Littoral notamment ;

→ la Métropole Européenne de Lille autour de leurs travaux de révision du SCoT et notamment les relations avec les autres territoires ;

→ la Ville de Boulogne sur Mer sur les enjeux de négociation post Brexit pour les hauts de France

→ la Sous-Préfecture de Dunkerque autour des groupes de travail Protocole Logement Trajectoire 2024-2031 ; Présence du SCoT dès le démarrage en 2024 et tout au long de cette année 2025.

Le SCoT est également présent dans la rédaction d'avis concernant :

↳ les documents d'urbanisme :

Le SCoT a donné un avis sur

- la DUP relative au projet de raccordement électrique du parc éolien au large de Dunkerque

- la consultation lancée dans le cadre de l'implantation de projets photovoltaïques au sol par la Chambre d'Agriculture Nord – Pas de Calais
- le projet de développement du réseau 400 000 volts de RTE pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois – Construction d'un poste électrique
- les projets d'évolution des PLUi (modifications)
- les modifications simplifiées des SCoT du pays de Saint Omer et de Flandre & Lys
- la modification du SRADDET n°2
- le document de façade Manche Mer du Nord

⌚ les projets de développement commerciaux

⌚ les projets de permis d'aménager et les projets de permis de construire.

Durant l'année 2025 ont été instruits 2 permis d'aménager et 7 permis de construire respectivement sur les communes de Dunkerque, Loon-Plage, Bourbourg et Saint Georges sur l'Aa.

Elle participe également aux webinaires organisés par la Fédération Nationale des SCoT, ainsi qu'à leurs rencontres annuelles et leurs assemblées générales.

Les contributions des deux EPCI pour l'année 2026 devraient être équivalentes à celles de 2025 et la subvention versée à l'AGUR d'un montant de 177 000 € devrait également rester identique.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2026 -2027

⇒ Mise en révision du SCoT

Dans le cadre de l'opposabilité du SCoT approuvée en juillet 2022, plusieurs actions seront assurées :

Analyse de la compatibilité avec le SCoT

- Préparation technique des avis pour les CDAC, sur les projets d'intérêt général, ...
- Suivi des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme intercommunal

Représentation du SCoT par les élus du comité syndical

- aux instances telles que les CDAC, la Fédération Nationale des SCoT...
- en qualité de Personne Publique Associée pour l'élaboration des documents d'urbanisme de la région Flandre Dunkerque et ceux des territoires voisins.

⇒ Suivi – Evaluation du SCoT

La Région Flandre Dunkerque, par la mise en œuvre de projets de développement, sera amenée à évoluer. Plusieurs actions sont à prévoir.

- Suivi des travaux de modification du SRADDET et des autres documents supra-territoriaux à prendre en compte dans le SCoT – **2025/2026**
- Participation aux réunions organisées par la Région à destination des SCoT pour la mise en œuvre du SRADDET et de la loi Climat et Résilience – **2025/2026**
- Suivi du SCoT : analyse de l'évolution des indicateurs d'évaluation et de la veille spatialisée des projets – **2026**

⇒ Evolution du SCoT

- Approbation de la modification simplifiée en février 2026
- Lancement d'une procédure de révision pour revoir le projet de territoire, moderniser et climatiser le SCoT
 - ⇒ Mise à jour de l'Etat Initial de l'Environnement et de l'Etat Initial de l'Environnement
 - ⇒ Lancement de l'évaluation environnementale
 - ⇒ Lancement de l'étude sur la stratégie commerciale et logistique (Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique - DAACL)

⇒ Animation

Des conférences des maires du SCoT ainsi que des réunions d'acculturation seront programmées à l'issue des élections municipales de 2026 avec l'arrivée de nouveaux élus au sein du territoire du SCoT.

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme de travail prévisionnel **pour l'année 2026**, le syndicat mixte du SCoT :

⌚ s'appuiera sur le concours de l'AGUR. La subvention annuelle reste inchangée par rapport à 2024 et 2025 et s'élève à la somme de 177 000 €.

⌚ financera les études nécessaires quant à l'évolution du SCoT Flandre Dunkerque selon l'échéancier présenté : 90 000 € sur les années 2025/2026

⌚ financera l'accompagnement juridique avec le Cabinet d'avocats LGP : 20 000 €

⌚ financera les dépenses de personnel à hauteur de 36 000 € qui correspondent à la rémunération d'une équipe de 4 agents sur des fonctions administratives et techniques

- Un secrétaire général
- Deux chargés de mission
- Une responsable administrative et financière.

La rémunération est calculée sur la base d'un temps plein d'un grade de Rédacteur principal de 1^{er} classe, la durée effective de travail variant selon les responsabilités et fonctions de chacun mais également de l'actualité du SCoT.

⌚ organisera plusieurs évènements (conférences des maires à la suite de l'installation du nouveau comité syndical du SCoT et d'autres durant l'année 2026, réunions d'acculturation pour les nouveaux élus...) – Estimation 5 000 €.

A noter que les participations des deux EPCI pour 2026 restent inchangées et s'élèvent respectivement à :

- 188 882,92€ pour la Communauté Urbaine de Dunkerque
- 33 463,08€ pour la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

FRISE CHRONOLOGIQUE PRÉVISIONNELLE D'ÉVOLUTION DU SCOT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

- à titre indicatif et sous réserve de possibles évolutions législatives -

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031/2032
--	------	------	------	------	------	------	------	-----------

Modification Simplifiée	Délibération	Définition trajectoire ZAN	Approbation					
-------------------------	--------------	----------------------------	-------------	--	--	--	--	--

Révision	Délibération			Etudes et Travaux de construction du projet de territoire	Arrêt de projet	Approbation		
----------	--------------	--	--	---	-----------------	-------------	--	--

Études thématiques :

- DAACL
- Etat initial
- Environnement +
- Evaluation
- environnementale
- Volet Littoral
- Accompagnement
- juridique

Diagnostic socio-économique

PADD

DOO

Dossier SCOT

Concertation du public
Consultation PPA

Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le

15 JAN. 2026



ID : 059-255902660-20260114-2025069-DE

Redaction

Elaboration et Rédaction

permanente selon les dispositions de concertation définie dans la délibération de mise en révision

